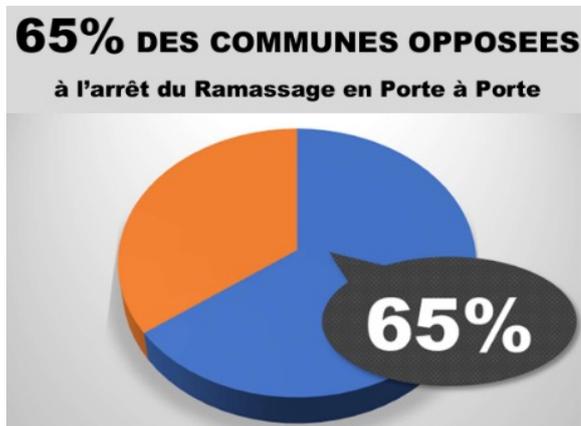


LETTRE OUVERTE DES 12 COMMUNES OPPOSÉES À L'ARRÊT DU RAMASSAGE EN PORTE À PORTE

L'arrêt du ramassage en porte à porte est une dégradation forte du service public. Le SMICVAL, en imposant sans concertation réelle les Points d'Apport Collectifs (PAC) sur l'ensemble du territoire, ignore les spécificités des communes, ne propose aucune alternative acceptable en fonction de l'habitat et reste sourd à toutes nos propositions.

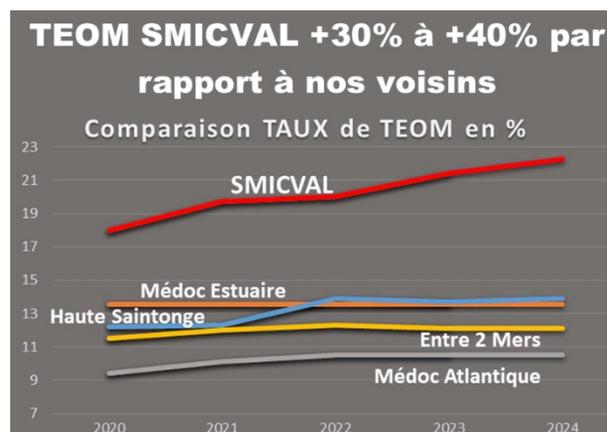
Nous nous opposons à cette réforme depuis fin 2022. Fin 2023 il a fallu nous structurer en collectif apolitique de 53 communes pour enfin être reconnus et entendus. Avec la CALI (Libourne) nous formons un ensemble légitime de **88 communes opposées à la réforme soit 65% des communes et 61 % des habitants.**

Le SMICVAL est entré dans une frénésie de dépenses inconsidérées avec pour seul objectif de devenir une référence dans l'univers des collectivités du traitement des déchets. Pour conduire ses projets et lancer ses investissements pharaoniques de plusieurs millions d'euros tels que les SMICVAL Markets, les programmes zéro waste ou kamikatsu entre autres, il a besoin de beaucoup d'argent. Alors notre Syndicat en demande toujours plus aux habitants à travers une TEOM qui augmente continuellement depuis 5 ans et qui atteint 24% de votre base foncière en 2025 ! Quand le coût national moyen par habitant est de 144 €, le SMICVAL le facture 182 €. Concernant les coûts de traitement, la moyenne nationale est de



244 € la tonne, le SMICVAL la facture 380 € (étude UFC que choisir de 2024) !

Cette gestion débridée au service d'une ambition démesurée est anormale, inacceptable et surtout très coûteuse pour les habitants du territoire. Pour s'en convaincre il suffit de s'intéresser au fonctionnement des Syndicats de traitement des déchets voisins. Le Médoc, l'Entre Deux Mers, le sud d'Angoulême ou le Langonnais ont des taux de TEOM de 30 à 40% moins élevés **et cerise sur le gâteau leurs habitants continuent de bénéficier du porte à porte !** Leurs syndicats ont certainement conservé leur « âme » de Syndicat au service des communes !



Dans sa communication le SMICVAL affirme que les PAC sont la seule solution pour contenir l'augmentation du coût de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qu'ils permettent la réduction des déchets et qu'ils apportent une amélioration du tri des déchets.

LETTRE OUVERTE DES 12 COMMUNES OPPOSÉES À L'ARRÊT DU RAMASSAGE EN PORTE À PORTE

L'argumentation du SMICVAL est très contestable et nous l'expliquons :

Nous sommes convaincus que les habitants participent autant, voire plus, à la réduction des déchets et à l'amélioration du tri lorsque les bacs sont chez eux. Nous avons tous remarqué la baisse importante du nombre de sacs déposés dans la poubelle marron (OMR) parce que nous trions de plus en plus. Cette forte baisse effective nous conduit à proposer **un ramassage en porte à porte toutes les deux semaines** (Pratiqué par les Syndicats voisins cités ci-dessus). Quant aux restes alimentaires la grande majorité peut être très facilement éliminée ou recyclée en milieu rural. Cependant nous sommes prêts à accepter en libre accès quelques Points d'Apports Collectifs pour ce type de déchets.

Nous observons que les PAC déresponsabilisent les habitants, certains n'hésitant pas à déposer leurs sacs indifféremment dans les conteneurs marrons ou jaunes, voire au pied de ceux-ci. Imaginez lorsque en 2027 il faudra payer pour ouvrir la trappe du conteneur ! Des PAC déjà installés sur le territoire ressemblent à des décharges incontrôlables. L'insalubrité induite (éparpillement des déchets, dépôts sauvages, traitement des colonies de rats...etc..) incombera inévitablement aux communes et la charge financière à leurs habitants, bien évidemment !

Les quelques communes, 49 sur 137 sur l'ensemble de la zone SMICVAL favorables à la réforme accusent la majorité des communes opposées à la réforme de bloquer le déploiement et ainsi d'être à l'origine de l'augmentation inacceptable de la TEOM, pire d'en faire un argument électoral voire de faire du « populisme » ! Non, notre opposition est argumentée, légitime. Quand 65% des communes s'opposent à l'arrêt du porte à porte ce n'est pas

le fait de quelques élus en quête de réélection ! Nous avons le soutien d'une très grande majorité des habitants concrétisé par des pétitions reçues en grand nombre dans nos mairies.

Les communes qui ont déployé les PAC ont fait leur propre choix. Nous leur demandons de respecter le nôtre celui de conserver le ramassage en porte à porte qui tend à maintenir un service public de qualité à nos habitants ! Le seul argument des pro PAC est le vote majoritaire de septembre 2022 de 34 sur 47 élus délégués au SMICVAL, mais la démocratie c'est aussi savoir se remettre en question quand 65 % des communes représentant 131314 habitants s'y opposent depuis plus de deux années....

Le SMICVAL écrit que les foyers à mobilité réduite peuvent bénéficier du maintien de la collecte en porte à porte, toutefois elles doivent figurer sur une liste communale qui naturellement doit être mise à jour très fréquemment sur avis du maire qui n'est ni médecin ni spécialiste de la dépendance !

Certains disent que les communes qui refusent l'arrêt du porte à porte sont irraisonnables ! Être raisonnable est-ce se plier aux injonctions du SMICVAL ?

Notre narratif n'est pas simpliste, démagogique ou populiste comme voudraient le faire croire les défenseurs de la réforme. Il s'appuie sur la certitude d'une inadaptation de cette solution à notre territoire et une ambition démesurée du SMICVAL qui fait s'envoler la TEOM. Nous voulons un moratoire de cette réforme et repenser la politique de la gestion des déchets sur notre territoire en concertation avec l'ensemble des communes. Cette volonté est partagée par une forte majorité des communes et des habitants.

Les 12 communes de la CCB



PAS CHEZ NOUS !